

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING s.a
SIEGE SOCIAL: GP 1 KM 12 EZZAHRA
CAPITAL SOCIAL : 180 003 600 DINARS
MATRICULE FISCAL : 1058891 R/A/M/000

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 26/06/2014

L'An Deux Mille Quatorze et le Vingt Six Juin à 15 h ; les actionnaires de la Société Poulina Group Holding, se sont réunis à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac de Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, suivant avis publié au JORT et deux journaux quotidiens.

Il a été dressé par les soins du Conseil d'Administration, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance tant en son nom personnel ou comme mandataire.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

Monsieur ABDELWAHEB BEN AYED préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil.

Monsieur AHMED BOUZGUENDA qui représente la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS et Monsieur KHALED BOURICHA qui représente la Société Financière de Développement acceptent les fonctions de scrutateurs. Monsieur SOFIENE AYADI assure les fonctions de secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il communique la feuille de présence, aux membres du bureau, qui après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que l'Assemblée réunissant actionnaires présents ou représentés, détenant actions soit % du capital social, le quorum légal est atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée:

- La feuille de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés.
- Les états financiers individuels.
- Les états financiers consolidés du groupe P.G.H.
- Les rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H pour l'exercice 2013.
- Les rapports du commissaire aux comptes de la société et du groupe P.G.H afférents au dit exercice.
- Le projet de résolutions soumises aux voix.
- Le JORT et les quotidiens portant avis de convocation de l'Assemblée.

Monsieur le Président fait observer que tous les documents qui légalement doivent être communiqués à l'Assemblée ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les quinze jours qui précèdent l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2013.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013.
- Affectation de résultat de l'exercice 2013.
- Distribution de dividendes.
- Jetons de présence
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales.
- Franchissement de seuil.
- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.
- Renouvellement des mandats des Co-commissaires aux comptes.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Pouvoir.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports de gestion de la société et du groupe P.G.H relatifs à l'exercice 2013. Le commissaire aux comptes, présent, a donné également lecture du rapport individuel et du rapport consolidé.

Diverses observations sont alors échangées sur les questions à l'ordre du jour, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité des présents:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013, approuve les états financiers individuels de cet exercice ainsi que toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

En conséquence elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes constatant que la société « POULINA GROUP HOLDING » a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration sur la gestion et la situation du Groupe au titre de l'exercice 2013 et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, approuve les états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice s'élevant à 53 376 999,178 DT comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS EN DT
Résultat de l'exercice	53 376 999,178
Résultats reportés 2012	620,786
Bénéfice distribuable	53 377 619,964
Réserve légale	(2 668 880,998)
Reliquat 1	50 708 738,966
Dividendes	(37 800 756,000)
Réserves statutaires	(12 907 000,000)
Résultats reportés 2013	982,966

Le dividende est fixé à 0,210 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 11/07/2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille dinars (40 000 dt) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mr Khaled BOURICHA en tant que membre du Conseil d'Administration, en remplacement du défunt Abdelhamid BOURICHA, pour toute la durée restante de ce dernier, soit jusqu'à la présente assemblée.

Mr Khaled BOURICHA, présent, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant que les mandats des administrateurs prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, L'Assemblée Générale désigne, selon les termes des articles 13 des statuts et de l'article 190 du code des sociétés commerciales et pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2016, en tant qu'administrateurs :

- Mr Abdelwaheb BEN AYED
- Mr Mohamed BOUZGUENDA
- Mr Taoufik BEN AYED
- Mr Maher KALLEL
- Amen Bank représentée par Mr Zied KASSAR
- Mr Karim AMMAR.
- Mr Khaled BOURICHA
- Mr Brahim ANANE

En application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, les administrateurs de la société POULINA GROUP HOLDING : Messieurs Abdelwaheb BEN AYED, Mr Mohamed BOUZGUENDA, Mr Taoufik BEN AYED, Mr Maher KALLEL, Mr Karim AMMAR, Mr Khaled BOURICHA et la société Amen Bank représentée par Mr Zied KASSAR ont communiqué au Président Directeur Général, la liste des sociétés où ils sont désignés au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou membre de Directoire ou de Conseil de surveillance.

Après lecture de ces listes, l'Assemblée Générale prend acte des mandats ainsi exercés par les administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes, Monsieur Salah MEZIOU et du cabinet Union des experts comptables représenté par Monsieur Mohamed FESSI, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales, décide de nommer Monsieur Salah MEZIOU et le cabinet Union des experts comptables représenté par Monsieur Mohamed FESSI en qualité de Co-commissaires aux comptes pour les comptes individuels et pour les comptes consolidés, et ce pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration de la société à acheter et à revendre les actions propres de la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LE PRESIDENT

MR ABDELWAHEB BEN AYED

LE SECRETAIRE

MR MOHSEN LAROUI

LES SCRUTATEURS

MR AHMED BOUZGUENDA

représente la Société De Participation et Développement Du Sud Tunisien

MR KARIM AMMAR

représente la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS

BON POUR ACCEPTATION DE MANDAT

- Mr Abdelwaheb BEN AYED
- Mr Mohamed BOUZGUENDA
- Mr Taoufik BEN AYED
- Mr Maher KALLEL
- Amen Bank représentée par Mr Zied KASSAR
- Mr Karim AMMAR.
- Mr Khaled BOURICHA
- Mr Brahim ANANE

BON POUR ACCEPTATION DE MANDAT

-Monsieur Salah MEZIOU

-Cabinet Union des experts comptables
représenté par Monsieur Mohamed FESSI